

DE LA PRÉSIDENTE, par Florence Henning

Au cours de la semaine du 26 juin, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont rencontrés à Saint-Jean, Terre-Neuve. La FCM a profité de cette occasion pour tenir une réunion semi-annuelle du conseil et inviter les ministres à une soirée vin et fromages.

Lors de cet événement le conseil de direction a rencontré les Ministres de l'Agriculture, dont le ministre Strahl, et discuté en toute simplicité de l'industrie du mouton. Plus précisément, nous avons porté notre attention sur la question de la réouverture de la frontière pour les géniteurs, les changements concernant la réglementation sur la fièvre catarrhale du mouton et le besoin d'inclure les moutons dans le deuxième règlement de la USDA. En général, le conseil a jugé cette soirée bénéfique.

Lors de la réunion semi-annuelle du 10 juillet 2006, le conseil de la FCM a aussi eu la chance de discuter des changements proposés sur la politique de la fièvre catarrhale du mouton, changements officiellement annoncés par l'ACIA, (voir page 3).

L'édition du mois de juin de *From the Flock* contient un article détaillé sur ces changements. L'article indique que la FCM comprend que le retour à des relations commerciales normales avec les États-Unis est gêné par la politique actuelle sur la fièvre catarrhale. Cependant, le problème actuel reste, car si le Canada n'est plus une zone sans cas de fièvre catarrhale, nous courons le risque (puisque nous ne pouvons plus prédire avec certitude la réaction de nos partenaires commerciaux) de perdre l'accès aux marchés internationaux. Plus de 30 pays sont entrés en contact avec le Canada pour indiquer leur intérêt envers nos géniteurs.

L'ACIA est au courant de nos inquiétudes et renégocie actuellement les certificats d'exportation avec les pays avec qui les états producteurs de moutons font affaire. Ces pays incluent le Mexique, le Chili, l'Uruguay, la Colombie, le Brésil, l'Ukraine, la Turquie et l'Irlande ainsi que certains pays de la Communauté européenne. L'objectif est de travailler avec le gouvernement pour que les changements à la politique concernant la fièvre catarrhale n'interfèrent pas avec notre capacité de faire du commerce avec ces pays.

En ce qui concerne la compensation des producteurs qui ont des cas de fièvre catarrhale dans leurs troupeaux, la *Canadian Cattlemen's Association* (CCA) propose un fonds d'indemnité qu'ils seraient prêts à établir. La FCM a eu des discussions préliminaires avec la CCA et l'ACIA concernant ce fonds et vous gardera au courant lorsque les détails seront finalisés.

ESB ET LA FRONTIÈRE, par Jennifer Fleming – directrice

Lorsque le premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine a été diagnostiqué au Canada, la frontière a immédiatement été fermée à tous les ruminants au Canada. Bien qu'il ait été approprié de regrouper les moutons, les chèvres et le bétail lors de la fermeture de la frontière, la même chose ne se produit pas quand vient le temps de la rouvrir. Le plus récent exemple est la *Revised BSE Measures for U.S. Imports*, annoncée le 29 juin par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le bulletin d'information, qui peut être lu en entier à la page 4, indique qu'« en vigueur immédiatement, toutes les classes de bétail américain, incluant les géniteurs qui sont nés après 1999, sont éligibles à passer la frontière selon des exigences de certification. » Les règlements d'importation **n'incluent pas** les petits ruminants.

À un moment donné, concernant les règlements d'importation, l'ACIA a pris la décision de séparer les moutons du bétail. Bien que les officiers canadiens se soient engagés selon les nouveaux règlements, l'industrie canadienne du mouton fait des pressions et attend que les règlements sur les petits ruminants se mettent en marche. Les producteurs canadiens de mouton en souffrent encore.

Il existe deux raisons de séparer les petits ruminants du bétail lorsque vient le temps d'établir de nouveaux règlements d'importation. La première est que l'objectif de l'ACIA est de s'assurer que les politiques d'importation soient compatibles avec celles de l'OIE qui a décidé de séparer les petits ruminants du bétail. La seconde raison est que notre programme de surveillance de la tremblante du mouton devait être en place avant de publier une nouvelle politique sur les petits ruminants.

En 2004, l'ACIA est entrée en communication avec la FCM pour entamer des consultations au sujet de changements sur les règlements d'importation des moutons. Ces changements ont été endossés par la FCM. Tous comprendront qu'ils démontrent notre engagement à solutionner les problèmes de commerce selon une base scientifique. Les nouveaux règlements allaient reconnaître les animaux à faible risque de programmes de certification de la tremblante et les animaux de lignées génétiques moins susceptibles à la tremblante. Il s'agit d'une approche scientifique à la problématique de l'importation des petits ruminants et une qui est suivie un peu partout dans le monde.

Cette situation est évidemment très frustrante pour l'industrie ovine. Bien que nous soyons en faveur de tous les efforts possibles pour redémarrer le commerce avec les États-Unis, l'industrie du mouton pur-sang du Canada reste la plus durement touchée par la fermeture de la frontière. Il y a cependant de bonnes nouvelles. Au mois de juin, la FCM recevait des signes de l'ACIA que la politique TSE concernant les petits ruminants serait bientôt mise en circulation à des fins de consultations. C'est l'objectif du gouvernement de normaliser les relations commerciales le plus rapidement possible.

Qu'est-ce qui peut être importé ?

Actuellement, les moutons et les chèvres d'engraissement peuvent être importés des États-Unis.

Bien que l'importation d'animaux d'engraissement soit sujets à des règlements concernant la fièvre catarrhale, des changements ont été faits (voir page 3). La loi sur la santé des animaux spécifie aussi que les étiquettes PCIM ne doivent pas être apposées à des animaux qui sont importés pour abattage immédiat. Cependant, si ces animaux sont au pays pendant 7 jours ou plus, des étiquettes devront être posées avant l'importation, ou dès que ceux-ci arrivent à leur destination initiale.

MISES À JOUR SUR LA SALUBRITÉ ALIMENTAIRE À LA FERME, par France Lanthier
– *coordinatrice nationale*

Du 25 au 27 juin, le comité technique sur la salubrité alimentaire à la ferme (SAF) de la Fédération canadienne du mouton a eu la chance de se réunir à Saint-Jean, Terre-Neuve. La réunion s'est tenue en même temps que la réunion semi-annuelle du conseil de la FCM. Le comité SAF devait traiter de deux sujets majeurs : le développement d'un système de programme de gestion SAF et le financement de la mise en place à la ferme (MPF).

Développement du système de gestion

Le développement et la mise en place d'un système de gestion fait partie du programme de reconnaissance de salubrité alimentaire à la ferme de l'ACIA. Tel que mentionné dans des numéros antérieurs de *From the Flock*, la FCM a reçu une lettre de révision technique pour le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme. Ceci signifie que notre programme satisfait les exigences techniques de l'ACIA pour tous les programmes nationaux de salubrité alimentaire. En plus de satisfaire ces exigences, un système de gestion est essentiel pour assurer une livraison, une mise en place et une validation constante du programme à travers le pays. Ceci permettra d'assurer que tous les services et ressources (personnel formé et financement) nécessaires pour la mise en place du programme par des producteurs ou organisations de producteurs aient été évalués et compris.

Essentiellement, le système de gestion permettra à la FCM et aux associations de producteurs de répondre aux questions suivantes :

- Que faisons-nous lorsqu'il y a des demandes de formation ?
- Que faisons-nous si un producteur veut être certifié ?
- Comment formons-nous les gens qui veulent livrer le programme et comment sélectionner les vérificateurs ?
- Quels services pouvons-nous fournir et quels services devraient être fournis de l'extérieur ?
- Quelle est la fréquence appropriée pour assurer une conformité au programme ?

Le système de gestion veillera à ce que le changement de personnel à la FCM et chez les associations de personnel n'affecte pas le fonctionnement du programme, et que tous les formulaires et les exigences soient en place pour faciliter la formation de nouveaux employés.

Quatre aspects interagissent avec le système de gestion :

Composante du système	Description
1. Gestion générale	<p>Concerne la gestion de la FCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintient tous les documents à jour et des changements de communication - Rôles et responsabilités – qui peut former et certifier - Financement et ressources humaines - Comment les plaintes ou les conflits peuvent être réglés (dans l'éventualité où ils se produisent) - Vérifications internes – comment la FCM s'assurera que les mises à jour soient mises en place, que les plaintes soient réglées et que le programme soit livré de façon constante et correctement vérifié
2. Technique	<p>Concerne la façon dont la FCM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintient son modèle ARMPC – évalue les risques à la salubrité alimentaire et conçoit des méthodes de surveillance et ou les contrôler - Gère et met le manuel des producteurs à jour - Facilite la mise en oeuvre du manuel par les producteurs
3. Conformité	<p>Concerne la façon dont la conformité aux composantes techniques sera faite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrira comment la certification du programme est accomplie et qu'est-ce qui sera nécessaire au maintien de cette certification (fréquence des vérifications)
4. Formation du vérificateur	<p>Concerne la façon dont les compétences et la performance du vérificateur seront vérifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ceci assurera que les vérifications seront faites par des vérificateurs qui comprennent les exigences et les objectifs du programme de salubrité alimentaire à la ferme, et que les vérifications seront bien faites et constantes dans chaque province.

Financement de la mise en oeuvre à la ferme

Le financement de la mise en oeuvre à la ferme (MEF) se fait par l'entremise d'Agriculture et Alimentation Canada (AAC), où des associations nationales de producteurs (ANP), qui ont obtenu une reconnaissance technique pour leurs modèles ARMPC et leurs manuels de producteurs, peuvent obtenir des fonds pour des ateliers de formation. Les ANP peuvent obtenir jusqu'à trois fois 100 \$ par producteur s'ils font de la formation. Ceci veut dire que les producteurs peuvent maintenant participer à trois sessions de formation. Ceci nous permettra de potentiellement restructurer la formation en 3 phases : introduction au ARMPC et à la salubrité alimentaire à la ferme, à la mise en oeuvre à la ferme et une session de suivi où des producteurs pourraient discuter de défis et obtenir de l'aide. Cette application comprend aussi jusqu'à 750\$ (le coût étant partagé à 50:50 entre AAC et les producteurs), pour que les producteurs puissent acheter des équipements spécialisés pour mettre en oeuvre un programme de salubrité

alimentaire à la ferme. Afin de pouvoir accéder à des fonds pour de la formation, les ANP doivent démontrer qu'il y a un programme de formation accessible en place. Pour avoir accès à des fonds pour équipements, les producteurs doivent avoir participé à une session de formation. Le financement MEF est disponible jusqu'en mars 2008. Jusqu'à maintenant, presque toute la formation des producteurs a été fournie par la FCM. Bien que la FCM veuille continuer à fournir de la formation, il ne s'agit pas d'une façon efficace de faire les choses si on considère les restrictions de la période de financement et le nombre de producteurs qu'il reste à former (voir le tableau 1). Afin de pouvoir donner accès à de la formation pour tous les producteurs dans un délai raisonnable, la FCM offre actuellement les options de formation suivantes :

- Formation de producteurs offerte par le coordinateur national
- Formation en ligne au <http://fsfp.cansheep.ca>

Pour ceux qui sont à l'aise avec un ordinateur, mais qui n'ont pas accès à Internet haute vitesse, une version en CD-ROM de la version de formation en ligne ainsi qu'un livret à conserver sont à l'étude. Bien que ces opportunités de formation règlent partiellement le problème de demande en formation, la capacité de notre industrie d'offrir de la formation de type en classe demeure déficiente. Un récent sondage d'organisations de producteurs a démontré que cette méthode de formation est la préférée des producteurs. Pour offrir ce type de formation, la FCM envisage deux solutions :

- Former des membres d'organisations de producteurs
- Qu'un sous-traitant donne les sessions de formation

Tableau 1. Formation – salubrité alimentaire à la ferme de l'industrie ovine canadienne par province en date de juillet 2006.

Province	# approx. de producteurs	# formés	# de sessions de formation nécessaires (20 pers./session)
TN	120	18	5
NÉ	300	0	15
NB	100	15	4
ÎPÉ	50	10	2
QC	1200	0	60
ON	4200	61	207
MB	670	12	33
SK	1300	95	60
AB	2400	22	119
CB	1870	58	91
Total	12210	291	596

Grâce au financement MEF disponible, des fonds seront accessibles pour rémunérer un formateur, qu'il soit d'une organisation provinciale de producteurs ou d'une organisation en formation. Pour se qualifier pour donner de la formation, l'organisation devra démontrer que les producteurs ont un plan de communication en place ainsi que du personnel qualifié pour donner les sessions de formation. Le but est de fournir un accès à la formation à temps pour tous les producteurs.